

# **RÈGLEMENT DU JEU**

## **« Pour la St Valentin, avec Vulco, gagnez un we romantique pour 2 ! »**

(Organisé du 05/02/2018 au 12/02/2018)

### **ARTICLE 1 : Société organisatrice**

La société Vulco Développement, dont le siège social est domicilié 95 avenue de la Châtaigneraie - BP 310 - 92506 Rueil-Malmaison Cedex (RCS Nanterre 342 294 501) dénommée ci-après la société organisatrice, organise **du lundi 02 février 2018 à 19h au lundi 12 février 2018 à 23h59**, un grand jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «**Pour la St Valentin, avec Vulco, gagnez un we romantique pour 2**».

### **ARTICLE 2 : Participation et questions**

Pour participer, il faut se rendre sur la page [Facebook](#) de **Vulco France** et utiliser l'application du jeu-concours prévue à cet effet. Cette application redirige vers un formulaire de participation, puis vers les 3 questions du quiz.

Les questions sont les suivantes :

- 1) Quel est le nom du pneu toutes saisons de la marque Goodyear actuellement en promo chez Vulco ?**
  - Vector 4Seasons
  - Vector toutes saisons
  - Vecteur 4Seasons
  
- 2) Sur combien de critères les nouveaux pneus Goodyear sont-ils testés ?**
  - 30
  - 50
  - 100
  
- 3) Quel est le Vulconseil du mois dans les codes de bonne conduite sur vulco.com?**
  - Les règles de la conduite en hiver
  - La batterie en hiver
  - L'éclairage en hiver

Tout autre mode de participation tel que le dépôt des réponses dans la boîte aux lettres des points de vente à l'enseigne Vulco ou l'acheminement par voie postale au siège de la société organisatrice est irrecevable et entraînera l'annulation de la participation au jeu.

### **ARTICLE 3 : Conditions de participation**

Le jeu est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidant en France métropolitaine et DOM-TOM, à l'exception des membres du personnel des magasins VULCO, de la société organisatrice, de la société Market-Inn et de leur famille.

### **ARTICLE 4 : Lots et valeur**

Le jeu est doté de **5 coffrets cadeaux Smartbox d'une valeur marchande unitaire de 229,90 € TTC.**

### **ARTICLE 5 : Remplacement des lots**

Le bénéficiaire d'un lot ne pourra demander ni son remplacement, ni sa contre-valeur en espèces, ni son échange pour quelque raison que ce soit, même en cas de force majeure.

### **ARTICLE 6 : Annulation du jeu**

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être reporté, interrompu ou annulé.

### **ARTICLE 7 : Tirage au sort**

Le **mardi 13 février 2018**, 1 tirage au sort sera effectué pour déterminer le gagnant de ce jeu-concours. Participeront à ce tirage l'ensemble des participants ayant répondu correctement aux 3 questions.

Le tirage au sort sera effectué le **mardi 13 février 2018 à 10h00** par la société Market-Inn, 8 route des Bois 38500 Voiron.

Le nom du gagnant sera publié sur la page Facebook de Vulco France à partir du **mardi 13 février 2018 à 14h00.**

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 72h après l'annonce de son nom sur Facebook, un nouveau tirage au sort sera effectué pour déterminer un nouveau gagnant.

### **ARTICLE 8 : Utilisation des noms des gagnants**

La société organisatrice se réserve le droit d'une éventuelle utilisation du nom du gagnant dans la presse écrite ou sur tout autre support à des fins publicitaires.

### **ARTICLE 9 : Vie privée**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives collectées le concernant auprès de la société Vulco Développement.

## **ARTICLE 10 : Règlement**

La participation au présent jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Il pourra être consulté pendant toute la durée du jeu sur l'application du jeu-concours, depuis le lien nommé « Règlement ».

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (timbre d'expédition de la demande de règlement remboursé sur la base des tarifs La Poste en vigueur pour un affranchissement de moins de 20 g) à toute personne qui en fera la demande auprès de la société organisatrice.

Tout différend qui pourrait surgir de son application ou de son interprétation sera tranché souverainement par la société organisatrice.

## **ARTICLE 11 : Facebook**

Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies aux sociétés Market-Inn et Vulco Développement, non pas à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour l'envoi des lots. Les données ne sont pas fournies à ReflexeMedia, société fournisseur de l'application de jeu-concours.